

Tension économique avec la France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tension économique avec la France

(Traduction d'un article en langue allemande, publié le 7 juin 1933, par le journal suisse « Der Bund »)

La dénonciation par la France, pour le 1^{er} décembre 1933, du traité de commerce du 8 juillet 1929, a suscité un grand étonnement dans les milieux officiels et commerciaux de Suisse, bien que cette dénonciation ne fût pas absolument inattendue. En raison de la situation favorable dont jouit la France dans ses échanges avec la Suisse, l'on croyait que les Français n'en viendraient pas à dénoncer ce traité.

Le point de départ de l'attitude française doit être trouvé dans la promesse du Gouvernement au Parlement que le pays chercherait à recouvrer sa *liberté tarifaire*. Ceci a conduit à une dénonciation ou à un amendement des traités de commerce, ce qui a été réalisé pour tous les traités, exception faite de ceux conclus avec la Belgique et la Suisse. Déjà à l'occasion de la conférence qui eut lieu à Stresa l'an dernier pour l'assainissement économique et financier de l'Europe Orientale — à la suite de celle de Lausanne sur les réparations — les relations économiques furent l'objet de discussions entre la Délégation Française et le Délégué Suisse, M. le Directeur Stucki. Les Français demandèrent la déconsolidation des droits inscrits dans ladite Convention, ce qui, du côté suisse, dut être résolument écarté. La discussion se poursuivit à Genève, puis à Paris. Mais les divergences de vue se révélèrent comme impossibles à éviter. Les Français recoururent alors à la dénonciation de la Convention.

Afin de pouvoir procéder au *relèvement des droits de douane* estimé nécessaire pour la protection de la production nationale, les Français demandent aujourd'hui à la Suisse, la *déconsolidation des droits contractuellement garantis*, et lui donnent le conseil de peu de poids et d'une application impossible, d'introduire elle-même de nouvelles majorations de droits de douane. Ces majorations sont absolument impossibles à décréter, car ces droits sont consolidés dans les traités conclus avec d'autres pays et sont valables, en vertu de la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée, pour tous les pays bénéficiaires de ces traités. Il nous faudrait donc tenter

la révision ou la dénonciation de tous ces traités. Il n'est pas besoin d'insister sur les troubles qui en résulteraient pour nos échanges économiques.

La nouvelle politique commerciale de la France vise à une stricte limitation des importations, dans le but de se protéger contre le dumping pratiqué par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique. Or, les relations avec un petit pays sont dans cette lutte inconsidérément sacrifiées. Sous l'empire de la Convention qui vient d'être dénoncée il existait encore pour la Suisse quelques possibilités d'exportations. Il est maintenant à craindre que les majorations de droits envisagées ne soient telles que les exportations suisses en soient fortement diminuées. Il est compréhensible que la France, dont la balance commerciale accuse un solde passif total de 10 milliards de francs, se protège contre l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis, dont les échanges avec la France sont déficitaires pour celle-ci respectivement de 2, 1/2 et 2 milliards. Mais il est inconcevable que notre pays, dont les échanges avec la France laissent à cette dernière un excédent de 900 millions de francs, et qui est ainsi le seul pays dont la balance commerciale garantisse à la France un important solde actif, soit la victime innocente de cet état de choses, car les Français n'ont réellement pas à se plaindre d'un dumping suisse.

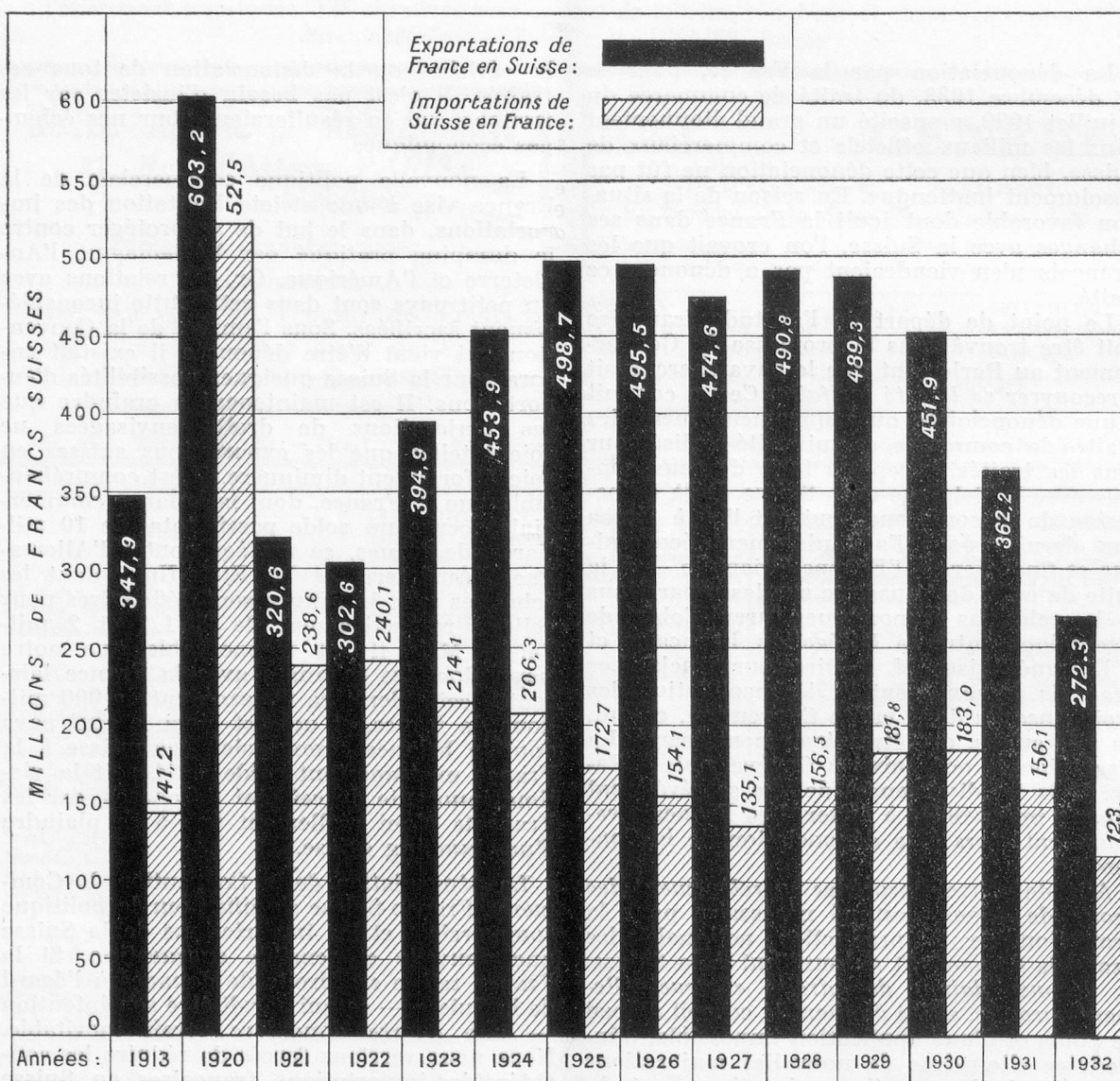
La dénonciation de la Convention de Commerce Franco-Suisse signifie pour la politique commerciale et les importations de la Suisse une nouvelle et sensible aggravation. Si la France relève ses droits de douanes à l'égard de la Suisse — ce qui paraît être son intention — une *guerre douanière* serait inévitable. Nous nous verrions forcés de réduire les considérables importations françaises en Suisse proportionnellement à la diminution de nos exportations en France, par la réduction des contingents et l'institution de droits différentiels, ce qui provoquerait un fâcheux état de choses dont Paris se rendra peut-être compte à temps pour y apporter des adoucissements.

GRAPHIQUE N° 1

EXPORTATIONS DE FRANCE EN SUISSE ET IMPORTATIONS DE SUISSE EN FRANCE

EN 1913 ET DE 1920 A 1932

EN MILLIONS DE FRANCS SUISSES



LES EXPORTATIONS DE FRANCE EN SUISSE ONT TOUJOURS ÉTÉ SUPÉRIEURES AUX IMPORTATIONS DE SUISSE EN FRANCE.

DEPUIS 1924, LES PREMIÈRES ÉQUIVALENT MÊME A PLUS DU DOUBLE DES SECONDES.